INTERNATIONAL OIL POLLUTION COMPENSATION FUND 1971

FONDS INTERNATIONAL D'INDEMNISATION DE 1971 POUR LES DOMMAGES DUS A LA POLLUTION PAR LES HYDROCARBURES

4 Albert Embankment
London SE1 7SR
Telephone: 0171-582 2606
Telefax: 0171-735 0326
Telex: 23588 IMOLDN G

71FUND/Circ.59
4 juillet 1997

Notification de l'entrée en vigueur de la Convention de 1971 portant création du Fonds à l'égard d'Antigua-et-Barbuda

Conformément à la règle 4.6 du Règlement intérieur du Fonds international d'indemnisation de 1971 pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (Fonds de 1971), l'Administrateur a l'honneur d'informer les Etats contractants que la Convention internationale portant création d'un Fonds international d'indemnisation de 1971 pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (Convention de 1971 portant création du Fonds) entrera en vigueur à l'égard d'Antigua-et-Barbuda le 21 septembre 1997.

La liste des 74 Etats qui sont actuellement contractants à la Convention de 1971 portant création du Fonds et des 24 Etats qui ont déposé des instruments de dénonciation, figure au verso.

* * *

Etats contractants au Fonds de 1971

Albanie	Gabon	Nouvelle-Zélande
Algérie	Gambie	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Antigua-et-Barbuda	Ghana	Pologne
Barbade	Inde	Portugal
Belgique	Indonésie	Qatar
Bénin	Islande	République arabe syrienne
Brunéi Darussalam	Italie	Saint-Kitts-et-Nevis
Cameroun	Kenya	Seychelles
Canada	Koweït	Sierra Leone
Colombie	Malaisie	Slovénie
Côte d'Ivoire	Maldives	Sri Lanka
Croatie	Malte	Tonga
Djibouti	Maroc	Tuvalu
Emirats arabes unis	Maurice	Vanuatu
Estonie	Mauritanie	Venezuela
Fédération de Russie	Mozambique	Yougoslavie
Fidji	Nigéria	
Etats qui quitteront le Fonds de 1971 le 15 mai 1998		
Allemagne	France	Norvège
Australie	Grèce	Oman
Bahamas	Iles Marshall	Pays-Bas <1>
Bahreïn	Irlande	République de Corée
Chypre	Japon	Royaume-Uni <2>
Danemark	Libéria	Suède
Espagne	Mexique	Suisse
Finlande	Monaco	Tunisie

<1> Le Royaume des Pays-Bas a déclaré que sa dénonciation s'appliquait à l'égard du Royaume en Europe.

<2> Le Royaume-Uni a déclaré que sa dénonciation s'appliquait à l'égard du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du bailliage de Jersey, de l'île de Man, des îles Falkland*, de Montserrat ainsi que de la Géorgie du Sud et des îles Sandwich du Sud.

---

* Un différend oppose les Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas).